



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : [f.lavalette@inao.gouv.fr](mailto:f.lavalette@inao.gouv.fr)

La Directrice de l'INAO

à

Préfecture de la Loire-Atlantique

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

Bureau des procédures environnementales  
et foncières

6 quai Ceineray - BP 33515

44035 NANTES Cédex 1

Objet : Installation classée  
Commune de St Aignan-de-Grandlieu

Angers, le 15 mars 2019

Par courrier en date du 5 février 2019, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier présenté par la Société DELABLI - Division DELPIERRE qui souhaite procéder à la régularisation de la situation administrative de l'établissement de transformation de produits de la mer qu'elle exploite sur la commune de Saint-Aignan-de-Grandlieu.

La commune de Saint-Aignan-de-Grandlieu est retenue dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Gros Plant du Pays Nantais" et "Muscadet". Elle fait également partie de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Bœuf de Vendée", "Bœuf du Maine", "Jambon de Vendée", "Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Anceis", "Farine de blé noir de Bretagne", "Mâche Nantaise", "Brioche Vendéenne" et "Gâche Vendéenne".

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet.

Pour la Directrice de l'INAO,  
Et par délégation,

Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

**INAO - Délégation Territoriale Val de Loire**

SITE D'ANGERS  
16 rue du Clon  
49000 ANGERS  
TEL 02 41 87 33 36  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)